RCS : FORT DE FRANCE
Code greffe : 9721

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1974 B 00069
Numéro SIREN : 303 160 717
Nom ou dénomination : SOCIETE ABADIE

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2020 sous le numéro de dépôt 4411

SOCIETE ABADIE

S.A.S. au capital de 40 000 €
RCS : Fort-de-France 303 160 717
Siège social : ZAC de Rivière Roche
97200 Fort-de-France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Certifié Conforme à l'original

M.G.AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Fort-de-France

SARL au capital de 100.000 Euros
RCS : Fort-de-France B 403 496 672

Siège social : Immeuble Notex
3, Rue Marie DUPIL - La Plaine - Petit Manoir
97232 LE LAMENTIN
05 96 50 55 00 - 05 96 50 46 56

SOCIETE ABADIE

S.A.S. au capital de 40 000 €
RCS : Fort-de-France 303 160 717
Siège social : ZAC de Rivière Roche
97200 Fort-de-France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Associé unique de la société Abadie S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre décision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abadie S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 21 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 21 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associé unique appelé à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le Lamentin, le 29 septembre 2020

M.G. Audit
Commissaire aux comptes



Fabrice Marraud des Grottes
Gérant



Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SAS ABADIE
97200 FORT DE FRANCE

M.G. AUDIT
DOCUMENT AYANT FAIT L'OBJET DE NOS CONTRÔLES
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	34 248	29 135	5 113	5 140	27-	0.53-
	Fonds commercial (1)	45 735		45 735	45 735		
	Autres immobilisations incorporelles	16 349		16 349	16 349		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 137 486	872 797	264 689	13 297	251 392	NS
	Autres immobilisations corporelles	519 042	353 481	165 562	185 571	20 009-	10.78-
	Immobilisations en cours	500		500		500	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	54 138		54 138	54 138		
	Total II	1 807 497	1 255 412	552 085	320 229	231 856	72.40
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	463 858		463 858	376 326	87 532	23.26
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	52 576		52 576	36 072	16 504	45.75
	Marchandises	110 261		110 261	81 285	28 976	35.65
	Avances et acomptes versés sur commandes	4 749		4 749	92 346	87 597-	94.86-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	309 094	14 602	294 492	247 071	47 420	19.19
	Autres créances	186 060		186 060	39 900	146 160	366.31
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	3 286		3 286	3 286		
	Disponibilités	395 682		395 682	355 623	40 059	11.26
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	9 585		9 585	4 377	5 208	118.98
	Total III	1 535 151	14 602	1 520 549	1 236 287	284 262	22.99
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 342 648	1 270 015	2 072 634	1 556 516	516 117	33.16

(1) Dont droit au bail 45 735
(2) Dont à moins d'un an 0-
(3) Dont à plus d'un an

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

Michel CASSIUS de LINVAL

SAS ABADIE
97200 FORT DE FRANCE

M.G. AUDIT
DOCUMENT AYANT FAIT L'OBJET DE NOS CONTRÔLES
Conformité aux comptes

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000)	40 000	40 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	4 000	4 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	680 637	458 107	222 530	48.58
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	367 669	222 530	145 140	65.22
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 092 307	724 637	367 669	50.74
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	423 996	198 553	225 443	113.54
	Concours bancaires courants	310	529	219-	41.35-
	Emprunts et dettes financières diverses	1 266	27 656	26 390-	95.42-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	23 466	72 238	48 772-	67.52-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	302 870	326 337	23 467-	7.19-
	Dettes fiscales et sociales	181 311	167 038	14 273	8.54
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	47 108	39 528	7 580	19.18
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	980 327	831 879	148 448	17.84
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 072 634	1 556 516	516 117	33.16
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	641 027	664 983		

SAS ABADIE
97200 FORT DE FRANCE

M.G. AUDIT
DOCUMENT AYANT FAIT L'OBJET DE NOS CONTRÔLES
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	230 465		230 465	183 594	46 870	25.53
Production vendue de biens	3 098 945		3 098 945	3 106 834	7 890-	0.25-
Production vendue de services	170 022		170 022	162 330	7 691	4.74
Chiffre d'affaires NET	3 499 431		3 499 431	3 452 759	46 672	1.35
Production stockée			16 504	6 195-	22 699	366.39
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			120 034	37 384	82 650	221.08
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			28 665	2 459	26 206	NS
Autres produits			14 722	14 133	589	4.17
Total des Produits d'exploitation (I)			3 679 356	3 500 540	178 816	5.11
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			147 624	58 914	88 710	150.57
Variation de stock (marchandises)			28 976-	32 931	61 907-	187.99-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 523 109	1 433 701	89 408	6.24
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			87 532-	5 590	93 122-	NS
Autres achats et charges externes *			1 109 160	1 054 891	54 269	5.14
Impôts, taxes et versements assimilés			33 419	36 803	3 384-	9.19-
Salaires et traitements			539 947	464 336	75 612	16.28
Charges sociales			91 320	112 450	21 130-	18.79-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			64 471	44 778	19 694	43.98
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				1 053	1 053-	100.00-
Dotations aux provisions						
Autres charges			5 451	5 610	159-	2.83-
Total des Charges d'exploitation (II)			3 397 994	3 251 056	146 938	4.52
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			281 362	249 483	31 879	12.78
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

Michel CASSIUS de LINVAL

M.C. AUDIT
DOCUMENT AYANT FAIT L'OBJET DE NOS CONTRÔLES
Conforme aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	542	845	302-	35.80-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	542	845	302-	35.80-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	6 794	10 840	4 047-	37.33-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	6 794	10 840	4 047-	37.33-
2. Résultat financier (V-VI)	6 251-	9 995-	3 744	37.46
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	275 111	239 488	35 623	14.87
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 556	1 556-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 885	415	2 470	595.57
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	2 885	1 971	914	46.38
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		15 260	15 260-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		6 219	6 219-	100.00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		21 479	21 479-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 885	19 508-	22 393	114.79
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	89 674-	2 550-	87 124-	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	3 682 783	3 503 355	179 428	5.12
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 315 114	3 280 825	34 288	1.05
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	367 669	222 530	145 140	65.22

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

M.G. AUDIT
DOCUMENT
AYANT FAIT L'OBJET
DE NOS CONTRÔLES
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus :

La crise sanitaire liée au Covid 19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence, constituent un évènement majeur.

L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec la situation existant au 31 décembre 2019.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. A la date d'arrêté des comptes par le Président des états financiers 2019 de l'entité, la direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui impacte son activité et remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 et suivants relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

M.G. AUDIT
DOCUMENT AYANT FAIT L'OBJET DE NOS CONTRÔLES
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes : NEANT

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Abadie est intégrée fiscalement avec la société Reygal.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	94 332		2 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	861 711		275 775
Installations générales agencements aménagements divers	420 940		16 373
Matériel de transport	1		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	80 049		1 680
Immobilisations corporelles en cours			500
TOTAL	1 362 701		294 328
Prêts, autres immobilisations financières	54 138		
TOTAL	54 138		
TOTAL GENERAL	1 511 170		296 328

M.G. AUDIT
Page : 8
DOCUMENT AYANT FAIT L'OBJET DE NOS CONTRÔLES
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			96 332	96 332
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		0	1 137 486	1 137 486
Installations générales agencements aménagements divers		0	437 312	437 312
Matériel de transport			1	1
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			81 729	81 729
Immobilisations corporelles en cours			500	500
TOTAL		1	1 657 028	1 657 028
Prêts, autres immobilisations financières			54 138	54 138
TOTAL			54 138	54 138
TOTAL GENERAL		1	1 807 497	1 807 497

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	27 108	2 027		29 135
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	848 414	24 383		872 797
Installations générales agencements aménagements divers	257 734	29 104		286 838
Matériel de transport	1			1
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	57 684	8 958		66 642
TOTAL	1 163 833	62 444		1 226 277
TOTAL GENERAL	1 190 941	64 471		1 255 412

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 027				
Instal.techniques matériel outillage indus.	24 383				
Instal.générales agenc.aménag.divers	29 104				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 958				
TOTAL	62 444				
TOTAL GENERAL	64 471				

M. G. AUDIT
Page : 9
DOCUMENT
AYANT FAIT L'OBJET
DE NOS CONTRÔLES
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	16 656		2 053		14 602
TOTAL	16 656		2 053		14 602
TOTAL GENERAL	16 656		2 053		14 602
Dont dotations et reprises d'exploitation			2 053		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	54 138	0	54 138
Autres créances clients	309 094	309 094	
Personnel et comptes rattachés	12 396	12 396	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15	15	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 454	6 454	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 440	4 440	
Groupe et associés	153 374	153 374	
Débiteurs divers	9 381	9 381	
Charges constatées d'avance	9 585	9 585	
TOTAL	558 877	504 739	54 138

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	310	310		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	423 996	84 696	332 845	6 455
Emprunts et dettes financières divers	551	551		
Fournisseurs et comptes rattachés	302 870	302 870		
Personnel et comptes rattachés	65 951	65 951		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	74 307	74 307		
Taxe sur la valeur ajoutée	22 852	22 852		
Autres impôts taxes et assimilés	18 202	18 202		
Groupe et associés	715	715		
Autres dettes	47 108	47 108		
TOTAL	956 861	617 561	332 845	6 455
Emprunts souscrits en cours d'exercice	270 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	44 557			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
TITRES ORDINAIRES	16.0000	2 500			2 500

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

G. AUDIT
DOCUMENT AYANT FAIT L'OBJET DE NOS CONTRÔLES
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
STE GAM - LES MANGLES	45 735			45 735	
Total	45 735			45 735	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	L	3 à 5 ans
Agencements et aménagements	L et D	3 à 10 ans
Matériels et outillages	L et D	1 à 10 ans
Matériel de transport	L	1 an
Matériel de bureau	L	3 à 10 ans
Mobilier	L	5 à 10 ans
Matériel informatique	L	3 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

M.G. AUDIT
DOCUMENT AYANT FAIT L'OBJET DE NOS CONTROLES
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	20 468
Total	20 468

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	861
Emprunts et dettes financières diverses	715
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 786
Dettes fiscales et sociales	73 667
Autres dettes	46 303
Total	247 332

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 585
Total	9 585

M.G. AUDIT
DOCUMENT AYANT FAIT L'OBJET DE NOS CONTRÔLES
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	14
Total	16

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	6 794	542
Dont entreprises liées	715	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 14.400 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 14.400 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

NEANT

Engagements reçus

GARANTIE DOUANE - CREDIT ENLEVEMENT - BNP	15 000
FACILITE DE CAISSE EFICAM - REYGAL	100 000
EMPRUNT CREDIT AGRICOLE - REYGAL	270 000
FACILITE DE CAISSE BNP - REYGAL	100 000
Total	485 000

M.G.AUDIT
DOCUMENT AYANT FAIT L'OBJET DE NOS CONTRÔLES
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	9 046
55 à 59 ans	6 à 10 ans	32 385
45 à 54 ans	11 à 20 ans	61 551
35 à 44 ans	21 à 30 ans	3 632
moins de 35 ans	plus de 30 ans	183
Engagement total		106 797

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge légal (60-62 ans)
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'actualisation (net d'inflation) : 0.77 %

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		106 797	

SOCIÉTÉ ABADIE
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : ZAC de Rivière Roche, 97200 FORT-DE-FRANCE
R.C.S. FORT-DE-FRANCE - SIREN 303 160 717

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2020

AFFECTATION DU RÉSULTAT

DEUXIÈME DÉCISION

Sur proposition du Président, et après avoir constaté au passif du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Un compte « Résultat de l'exercice » bénéficiaire de 367.669 €

L'associée unique décide les affectations suivantes :

1. S'attribuer, à titre de dividende, une somme brute de 350.000 €, soit un dividende unitaire brut de 140 € par action à prélever sur le compte « Résultat de l'exercice » bénéficiaire,

Ci 350.000 €

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2020.

Solde du compte « Résultat de l'exercice » 17.669 €

2. Affecter le solde du compte « Résultat de l'exercice », soit la somme de 17.669 € sur le compte « Autres réserves »,

Ci 17.669 €

Solde du compte « Autres réserves » 698.306 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes ni d'autres revenus au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme